



## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 15 décembre 2020 à 20 h 00 à la halle polyvalente de Courtemaître**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 44 du 3 décembre 2020 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Excusés : Mmes Sylviane Etienne, Maryline Courbat et MM. Michel Choffat, Robert Prongué.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Gérard Maillard et André Vauclair.

27 personnes sont présentes. Toutes sont habilitées à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 juillet 2020
2. Discuter et voter le budget 2021, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2021 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
4. Discuter et voter un crédit d'investissements de Fr. 100'000.-, destiné à financer la réfection d'une partie des routes communales, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.
5. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 72'676.25 destiné à couvrir le solde des frais relatifs à la révision du Plan d'Aménagement Local – PAL, soit
  - a) Fr. 45'676.25 pour régulariser le dépassement du crédit de Fr. 155'000.- voté lors de l'Assemblée communale du mardi 27 mai 2014
  - b) Fr. 27'000.- pour finaliser ce projet, respectivement régler les dernières factures y relatives (émoluments cantonaux, honoraires du bureau d'ingénieurs, frais des séances de conciliation, etc.)  
à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.

6. Discuter et voter un crédit d'investissements de Fr. 156'691.55, destiné à financer différents travaux, soit :
  - a) Fr. 3'379.25, ajout de capteurs sur les 7 luminaires existants à la « Route du Canada » à Montignez
  - b) Fr. 60'913.30, remplacement de 11 luminaires existants par des luminaires avec capteurs » à la « Route de Lugnez » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
  - c) Fr. 52'399.-, remplacement de 10 luminaires existants par des luminaires avec capteurs à la « Route de Buix » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
  - d) Fr. 40'000.-, frais d'étude du Plan Spécial d'Equipement (PSE), soit le projet de réfection des luminaires, conduites et canalisations dans le secteur « Route de Lugnez » à Montignezà couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 47'441.40 destiné à financer la réalisation de la cartographie phytosociologique des forêts des localités de Buix et Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.
8. Divers.

Henri Erard, président, informe l'assemblée que conformément aux recommandations du canton, le point 2 « budget 2021 » sera abordé après le point 7 car les crédits qui seront votés ce soir ont une influence sur le budget.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement y compris la modification ci-dessus, sans avis contraire.

### **Point 1**

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 juillet 2020.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

### **Point 3**

Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2021 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Pierre Clavel, conseiller communal.

Le Conseil communal propose pour cette année le maintien des prix fixés en 2020, soit Fr. 65.- le m2 pour la localité de Buix et Fr. 60.- le m2 pour la localité de Montignez.

Aucune question n'est posée.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

#### **Point 4**

Discuter et voter un crédit d'investissements de Fr. 100'000.-, destiné à financer la réfection d'une partie des routes communales, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Daniel Fleury, conseiller communal.

- Nous allons réfectionner les routes communales en plusieurs étapes. Le crédit voté ce soir représente env. la moitié du montant global que nous investirons ces prochaines années.
- Dans les trois villages, nous reboucherons les nids de poule, les fissures, etc.
- Nous poserons un revêtement vers la place des conteneurs semi-enterrée à Buix, ainsi qu'à différents endroits à Courtemaîche.
- Les travaux vers le hangar Chapuis à Courtemaîche seront réalisés en partenariat avec le Canton et le SEHA. C'est le Canton qui en supportera la plus grande partie. Nous solutionnerons ainsi le problème de l'eau stagnante sur cette route.

Gérard Maillard : le lotissement sous « La Chapelle » à Courtemaîche a été réalisé en 1980. Il a coûté Fr. 140'000.- et les 5 parcelles de terrain ont été vendues. Le macadam final n'a jamais été posé. Des travaux ont depuis été effectués et il y a des tacons, des fissures. Vous y pensez ?

Daniel Fleury : nous avons le même problème à la « Rue des Traversains » à Buix. Nous fixons des priorités en fonction de nos moyens financiers. Nous ferons le nécessaire ces prochaines années. On ne peut pas tout faire en même temps.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

#### **Point 5**

Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 72'676.25 destiné à couvrir le solde des frais relatifs à la révision du Plan d'Aménagement Local – PAL, soit

- a) Fr. 45'676.25 pour régulariser le dépassement du crédit de Fr. 155'000.- voté lors de l'Assemblée communale du mardi 27 mai 2014
- b) Fr. 27'000.- pour finaliser ce projet, respectivement régler les dernières factures y relatives (émoluments cantonaux, honoraires du bureau d'ingénieurs, frais des séances de conciliation, etc.)  
à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Thierry Crétin, maire :

- En 2014, un crédit de Fr. 155'000.- a été voté pour la révision du PAL
- Les dépenses représentent principalement les honoraires du bureau RWB Jura SA.

- Nous avons également mandaté le bureau Biotec SA pour la partie « paysage et nature ».
- Nous avons constitué deux commissions communales dans le cadre de ce dossier.
- En 2017 avant d'engager de nouvelles dépenses, le Conseil communal aurait dû nous soumettre une augmentation de crédit. Une erreur a été commise à l'époque.
- Il y a trois raisons à l'augmentation des coûts :
  - 1) Des prestations complémentaires ont été demandées, en partie pour le Plan Spécial « Combe-de-Coeuve » à Courtemaîche.
  - 2) Les changements de réglementations fédérales survenues entretemps. Nous avons été dans l'obligation de les intégrer dans notre projet.
  - 3) Les vacations des commissions qui n'étaient pas prévues à l'origine.
- Nous vous sollicitons ce soir pour régulariser le dépassement de Fr. 45'000.- et voter un crédit complémentaire de Fr. 27'000.- pour finaliser ce dossier.
- Dans le cadre du dépôt public, nous avons reçu une quarantaine d'oppositions.
- Tous les propriétaires concernés par le PAL ont été informés personnellement alors que ce n'est pas une obligation légale.
- Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil communal pour traiter ces oppositions.
- Les opposants seront reçus pour des séances de conciliation dès mars/avril 2021.
- Ensuite ce dossier sera retourné au Canton pour validation.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

### **Point 6**

Discuter et voter un crédit d'investissements de Fr. 156'691.55, destiné à financer différents travaux, soit :

- a) Fr. 3'379.25, ajout de capteurs sur les 7 luminaires existants à la « Route du Canada » à Montignez
- b) Fr. 60'913.30, remplacement de 11 luminaires existants par des luminaires avec capteurs » à la « Route de Lugnez » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
- c) Fr. 52'399.-, remplacement de 10 luminaires existants par des luminaires avec capteurs à la « Route de Buix » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
- d) Fr. 40'000.-, frais d'étude du Plan Spécial d'Equipement (PSE), soit le projet de réfection des luminaires, conduites et canalisations dans le secteur « Route de Lugnez » à Montignez

à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.

Ce point de l'ordre du jour est accepté tacitement, sans avis contraire.

Les points a) b) et c) sont présentés M. Dany Contreras, conseiller communal. Il projette les plans et devis.

Il fait part des travaux envisagés et de l'opportunité d'en réaliser certains en synergie avec BKW Energie SA. Il informe l'assemblée des économies énergétiques et financières que nous ferons en posant des capteurs.

Gérard Maillard : faut-il investir autant pour ces candélabres alors que certaines communes les éteignent une bonne partie de la nuit ?

Dany Contreras : faut-il supprimer l'éclairage public ? Ce n'est pas l'avis du Conseil communal.

Michèle Cerf : une partie de « La Basse-Fin » a été complètement éteinte. Nous ne nous sentions plus en sécurité.

Dany Contreras : d'ici une dizaine d'années la population sera peut-être majoritairement favorable à une diminution de l'éclairage public, voire à sa suppression. Il faut effectivement tenir compte de la sécurité. Nous sommes en zone frontière. Si aujourd'hui nous proposons d'éteindre ces luminaires entre minuit et 7 heures, nous aurions peu d'avis favorables.

Chantal Terrier : c'est angoissant d'éteindre les luminaires. J'espère que vous n'allez pas nous imposer cette solution.

Henri Erard : nous discutons ce soir de modifications des luminaires, mais pas de réduire ou supprimer l'éclairage public.

Chantal Terrier : avez-vous l'idée dans le futur de les éteindre ?

Dany Contreras : pour le moment, ce n'est pas une option.

Dominique Voirol : il faut des luminaires. Une mobilité douce ne peut pas être envisagée sans éclairage public.

La parole n'étant plus demandée M. Daniel Fleury, conseiller communal, présente le point d) « PSE ». Il projette les plans.

- Un crédit pour réalisation des travaux prévus sera soumis lors d'une Assemblée communale qui devrait se tenir au printemps 2021.
- Ces travaux devraient débiter au printemps 2022.
- Le canton est associé à ce projet au niveau financier pour la réfection de la chaussée. Le montant nécessaire sera discuté par le Parlement dans le cadre du budget 2022.

Thierry Créatin, maire, relate l'historique de ce dossier :

- Il n'a pas été possible de profiter des travaux réalisés par les frères Etique dans le cadre de leur Biogaz.
- Nous sommes dans l'obligation de procéder à l'élaboration d'un PSE.
- Nous avons demandé leur accord aux propriétaires concernés.
- Le traitement d'une opposition a pris du temps.
- La dernière séance avec les représentants du canton s'est bien passée. Ils sont favorables à ce projet.
- Comme l'a dit Daniel Fleury, nous espérons pouvoir commencer ces travaux au printemps 2022.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

### **Point 7**

Discuter et voter un crédit de Fr. 47'441.40 destiné à financer la réalisation de la cartographie phytosociologique des forêts des localités de Buix et Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et le cas échéant les consolider.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Pierre Clavel, conseiller communal.

La phytosociologie est l'étude des associations végétales. Une association végétale est un groupe de plantes sauvages que l'on retrouve fréquemment ensemble car elles ont les mêmes besoins environnementaux.

Une carte phytosociologique a déjà été réalisée pour le territoire de l'ancienne commune de Courtemâche, juste avant la fusion, où une quinzaine de types de hêtraies différentes ont été identifiées.

Comme une association végétale correspond à un ensemble de conditions environnementales, l'avoir identifiée aidera les forestiers à choisir les meilleures espèces susceptibles de succéder au hêtre, qui est très probablement condamné dans une bonne partie de notre commune.

Le projet qui vous est proposé consiste à compléter la carte pour le territoire des anciennes communes de Buix et de Montignez. Il serait subventionné à plus de 80 % par le Canton et la Confédération.

Denis Etienne : qui fera ce travail ?

Pierre Clavel : le bureau EcoEng SA.

Denis Etienne : ne peut-il pas être effectué par nos forestiers ?

Pierre Clavel : non, ce n'est pas le même métier. Nous parlons ici du sous-sol.

Thierry Créatin :

- Cette étude se fera avec le concours de M. Gilbert Goffinet, garde-forestier. C'est lui qui nous a incités à faire cette démarche.
- Il rappelle la motion déposée par M. Claude Hêche, ancien Conseiller aux états, concernant la situation sanitaire de nos forêts.
- Il nous faut les mêmes outils pour Montignez et Buix que ceux que nous avons pour Courtemaêche.
- Nous serons prioritaires au niveau des subventions car nos forêts sont plus impactées que d'autres.
- Il faut soigner nos forêts en tenant compte des changements climatiques.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est accepté tacitement, sans avis contraire.

## **Point 2**

Discuter et voter le budget 2021, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

M. le président passe la parole à Thierry Créatin, maire.

Ce dernier fait part en détail de la situation financière de la commune. Il projette différents tableaux sur l'endettement communal.

M. le président passe la parole à Michèle Cerf, receveuse communale.

Elle projette les rubriques une à une et les commente.

## **Chapitre 1 – ordre et sécurité publics - défense**

Gérard Maillard : pourquoi un tel coût pour les abris PC ?

Dany Contreras : à Courtemaêche ce sont principalement des coûts liés au chauffage et à l'électricité. A Montignez uniquement des coûts électriques. Buix est une zone humide, nous avons installé des déshumidificateurs et des chauffages.

Denis Etienne : ce serait judicieux de changer les néons de l'abri PC de Courtemaêche. On ferait des économies en installant du LED.

Thierry Créatin : nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle. Nous y reviendrons.

## **Chapitre 3 – culture, sports, loisirs, églises**

Denis Etienne : que représentent ces Fr. 400.- pour le clocher de l'église ?

Michèle Cerf : c'est la participation communale à Buix et Montignez conformément aux actes de classification.

Gérard Maillard : il y a Fr. 30'000.- pour la patinoire. C'est définitif ?

Thierry Créatin : je suis le dossier car je suis membre de la commission de surveillance.

Le dépassement se monte à 1,4 million sur un budget de 30 millions. Les taux d'intérêts sont actuellement très intéressants. La charge des communes ne devrait pas être supérieure à celle prévue initialement.

### **Chapitre 5 – prévoyance sociale**

Gérard Maillard : comment expliquez-vous le montant de l'aide sociale ?

Michèle Cerf : des nouveaux citoyens bénéficiant de l'aide sociale se sont installés dans la commune.

Gérard Maillard : c'est suivi, c'est sérieux ?

Michèle Cerf : le SSR mène à chaque fois une enquête. Il applique les barèmes cantonaux. On ne verse aucun montant sans le feu vert du SSR.

Thierry Créatin : ce sont souvent des gens en fin de droit au niveau du chômage. On cherche à les réinsérer dans le monde du travail ou alors ils sont parfois en attente d'une décision de l'assurance invalidité.

### **Chapitre 6 – trafic et télécommunications**

Dominique Voirol : j'ai entendu dire qu'il n'y avait plus la possibilité d'utiliser l'épareuse.

Yves Lièvre : nous avons décidé de nous séparer d'un tracteur. Nous avons vendu l'ancienne épareuse et investi dans une machine plus petite qui peut être montée sur le tracteur restant.

Daniel Faivre : à quel prix ?

Yves Lièvre : Fr. 8'400.-

Daniel Faivre : elle a une cisaille ?

Yves Lièvre : non, pour l'élagage nous envisageons un partenariat avec la commune de Boncourt.

### **Chapitre 9 – Finances et impôts**

Dominique Voirol : quel hangar louez-vous ?

Michèle Cerf : celui vers l'école de Courtemaîche

Gérard Maillard : la villa Courbat est-elle louée ?

Michèle Cerf : oui, les trois appartements sont loués. Selon MCH2 il n'y a plus de charges d'amortissements comme auparavant.

Michèle Cerf cite la quotité d'impôt et les taxes telles que publiées dans le tous-ménages :

- Quotité d'impôt : 2.35
- Taxe cadastrale 0.20 0/00
- Taxe des chiens Fr. 40.00
- Taxe immobilière 1.20 0/00
- Taxe d'élimination des déchets Fr. 160.00 + TVA 7.7 %
- Prix du m3 d'eau Fr. 2.75 + TVA 2.5 %
- Taxe par compteur d'eau Fr. 50.00 + TVA 2.5 %
- Taxe de raccordement à l'eau potable Fr. 70.00 + TVA 2.5 %



- Taxe des eaux usées, par m3 Fr. 1.50 + TVA 7.7 %
- Taxe fédérale sur les eaux usées,  
par personne selon article 60b de la  
Loi sur les eaux Fr. 9.00 + TVA 7.7 %.

Elle rappelle que les charges se montent à Fr. 4'685'126 et les revenus à Fr. 4'711'348.-, soit un bénéfice de Fr. 26'222.-.

Dominique Voirol : est-ce judicieux de présenter un budget bénéficiaire alors que nous recevons plus de Fr. 800'000.- de la péréquation financière ?

Thierry Créatin : je me vois mal présenter un budget déficitaire justement par rapport à ce montant que nous touchons.

La parole n'étant plus demandée, M. le président proposer de voter le budget, la quotité d'impôts et toutes les taxes en une fois. Cette manière de faire est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Le budget, la quotité d'impôts et les taxes sont acceptés à une majorité évidente, sans avis contraire.

Dominique Voirol : vous avez beaucoup de dossiers. Est-ce que vous avez toujours des relations avec des communes riches qui pourraient nous aider ?

Thierry Créatin : ton intervention est pertinente. Nous allons nous approcher de ces acteurs qui ont des moyens financiers. Ils n'aideront pas forcément pour les bâtiments mais certainement pour les berges de nos cours d'eau.

## **Point 8**

Divers.

Informations du Conseil communal.

Angéline Ruchti, conseillère communale.

Nous allons installer l'année prochaine quatre défibrillateurs dans la commune. Un vers le locatif Choulat à « La Route de Boncourt 31 » à Courtemaîche. Un vers la salle communale à Montignez. Un vers l'école à Buix et le dernier sur le coffret électrique appartenant à BKW Energie SA au Mairâ.

Ces quatre endroits ont été validés par ReaJura.

Nous vous informerons lorsqu'ils auront été posés et il sera ensuite possible de suivre une formation destinée à apprendre le fonctionnement de ces appareils.

Claudia Villard, conseillère communale

Je souhaite vous donner quelques informations au sujet des travaux des cabanes forestières de Courtemaîche et de Montignez.

### Courtemaîche

Cet été les citoyens ont pu bénéficier d'une grande partie des infrastructures : grill extérieur, cheminée intérieure. Les portes et les WC ont été terminés en octobre 2020. A ce jour, nous pouvons considérer que les travaux prévus ont été réalisés conformément à nos attentes.

### Montignez

Le bûcher, les WC et les portes ont été terminés en octobre 2020. La pose définitive du poêle, ainsi que la nouvelle ferblanterie, se feront prochainement.

Les travaux se sont étalés sur plusieurs mois mais nous sommes dans un délai acceptable. Vu la situation sanitaire, les entreprises ont été dans l'obligation de fixer d'autres priorités que nos cabanes forestières.

Nous avons également formé deux amicales pour la gestion de ces cabanes. Sont membres :

### Courtemaîche

MM. Yann Cerf, Raphaël Charmillot, Denis Etienne, Philippe Flury, Marcel Prévôt et moi-même

### Montignez

Mme Nathalie Brügger et MM. Cyrille Braun, Eloi Choffat, Serge Contreras, Heinz Howald et Claude Martin.

La cabane de Courtemaîche n'avait pas de nom. Nous avons demandé l'avis des membres des amicales. Plusieurs propositions ont été faites. Nous avons retenu le nom de « Cabane du Bois Neuf ».

Nous organiserons une inauguration de ces deux cabanes dès que la situation le permettra.

Nous vous rappelons que ces infrastructures sont fermées jusqu'à nouvel avis.

Yves Lièvre, conseiller communal

Sur la base de photographies projetées, il fait état des incivilités permanentes aux éco-points. Il rappelle que celles-ci ont un coût à supporter très important.

Dany Contreras, conseiller communal

Il rappelle que nos abris ont un coût financier très important. Leur utilisation sera revue, ainsi que le prix des locations.

Pierre Clavel, conseiller communal

La commune a reçu 38 oppositions au projet du Plan d'Aménagement Local déposé publiquement cet automne. Il y en a de tous les genres et de tous les degrés de complexité, de la lettre qui s'oppose au projet sans dire pourquoi, jusqu'à un dossier de 44 pages.

Le Conseil communal a constitué un groupe de travail pour étudier ces oppositions et proposer au conseil la position que la commune défendra lors des séances de conciliation.

J'espère que ces séances pourront commencer à avoir lieu fin février ou début mars 2021. Chaque séance de conciliation fera l'objet d'un procès-verbal signé par tous les participants.

Une fois que toutes les séances de conciliation auront eu lieu, tout le paquet d'oppositions et de procès-verbaux sera envoyé au canton, qui tranchera dans chaque cas.

Thierry Créatin, maire, cite quelques tâches sur la table du Conseil communal

- Prioriser les « petits investissements » en rapport avec notre remboursement annuel de la dette de notre commune et du budget de fonctionnement
- Défi de maintenir l'équilibre budgétaire du fonctionnement de la commune par la recherche permanente de source d'économie, d'optimisation de l'organisation et du financement des nouvelles tâches par des revenus à définir sur base réglementaire
- Entretien des berges
- Entretien des chemins vicinaux
- Etude du parc immobilier de la commune. Optimisation du ratio coûts entretien et fonctionnement. Revoir l'utilisation actuelle et les revenus.
  - Présentation étude du bureau CSD SA lors de l'assemblée communale de mars 2021.
- Réorganisation voirie, entretien et conciergerie des bâtiments.
  - Présentation du résultat de l'étude effectuée par le Conseil communal lors de l'assemblée communale de mars 2021
- Réorganisation de l'administration communale
  - Economie annuelle de Fr. 17'000.- effectuée grâce à l'arrivée de moyens d'automatisation digitaux (guichet virtuel du canton du Jura, digitalisation des permis de construire), par la réduction du temps d'occupation de la nouvelle secrétaire communale à 80 % et l'optimisation des ressources des postes de travail
  - Ce processus va se poursuivre en tenant compte des futures retraites mais également en fonction de l'évolution du guichet virtuel (AVS) et gestion automatisée (factures e-bill par exemple)
- Validation lors d'une prochaine assemblée communale du nouveau règlement du cercle scolaire, écolages

### **Investissements importants des prochaines années**

- Traversée de Montignez, canalisations (vote ce soir du crédit pour le PSE. Estimation : 1,2 million)
- Berges, investissement pour la correction à Buix du tracé de l'Allaine et des travaux de réaménagement de la Valatte. Estimation : 1,6 million
- Rénovation de la halle des fêtes de Courtemaîche. Obligation suite à la situation énergétique
- Rénovation école de Buix
- Présentation rapport financier en collaboration avec notre réviseur
- Planification financière 2022-2025
- etc. etc.

Henri Erard, président des assemblées : il y a beaucoup d'informations mais avec tout le respect que j'ai pour les participants à cette Assemblée communale, il n'y a que 20 personnes présentes ce soir. Je vous invite à envisager d'autres formes d'information.

Gérard Maillard : je vous félicite pour les décorations de Noël à Courtemaîche. C'est dommage que seul le centre du village soit concerné. Je propose d'en mettre moins au centre et d'en poser également dans les quartiers.

Yves Lièvre : il y a une quinzaine d'années les poteaux électriques étaient équipés en conséquence. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Dany Contreras : j'ai pris contact à ce sujet avec M. Pierre Bron, collaborateur auprès de BKW Energie SA. Si on veut équiper nos lampadaires existants d'une prise supplémentaire et pour autant que cela soit un nouveau mat il en coûterait Fr. 500.- par prise. Si le travail est effectué avant la pose du luminaire, le coût se monte à Fr. 360.-.

Denis Etienne : on perd de l'argent sur la halle polyvalente de Courtemaîche. Peut-on avoir un point de la situation ?

Dany Contreras : hier nous avons reçu une proposition de l'assurance pour une prise en charge des coûts des réparations. Fondamentalement les travaux pourraient commencer demain mais nous élaborons un projet d'assainissement de ce bâtiment au niveau technique.

Cela nécessite un peu plus d'études. Nous espérons que le projet puisse être présenté à l'Assemblée qui aura lieu au printemps 2021.

Denis Etienne : ce serait dommage que l'on ne puisse pas utiliser cette salle très rapidement.

Thierry Créatin : Jusqu'à nouvel avis, les rassemblements sont interdits. De plus, il faut arrêter de raisonner par village. On a besoin de temps pour ficeler ce dossier. Je ne vois pas le problème si les sociétés de Courtemaîche doivent aller à la halle polyvalente de Buix pour leurs manifestations. Il y a également le local du skater hockey club ou celui du FC Courtemaîche.

Quand on voit ce que nous coûte la halle de Courtemaîche en chauffage pour accueillir 30 ou 40 personnes ce n'est pas raisonnable.

Ma préoccupation prioritaire n'est pas le match au cochon des vétérans. Il peut avoir lieu à Buix. Je ne vois pas où est le problème.

Denis Etienne : c'est une question pratique. Si vous louez cette salle Fr. 300.- la commune n'est pas perdante.

Thierry Créatin : avec une telle location, on ne couvre pas les charges. L'accident a eu lieu fin août 2020 on travaille vite. Nous avons encore reçu aujourd'hui un mail de l'assurance. Si nous investissons Fr. 100'000.- pour réfectionner la cuisine et que nous devons recasser dans deux ans, vous allez nous traiter de guignols.

On a une halle à Buix. Elle doit être utilisée.

Dominique Voirol : il faut effectivement raisonner commune et plus village. Ne gâchons pas l'argent. Je rejoins le maire lorsqu'il dit qu'il y a un boulot énorme à faire.

Dominique Etienne : qui s'occupe du déneigement ?

Yves Lièvre : à Courtemaîche c'est Quentin Vuillaume. A Buix, Montignez et au Mairâ c'est les voyers communaux.

Dominique Etienne : un matin à 10 h 25 ce n'était pas salé à Courtemaîche. Une dame n'a pas pu monter jusqu'à l'Eglise car c'était trop glissant. On a beaucoup critiqué l'employé communal de l'époque mais il passait avant 06 h 00. Si les employés actuels attendent 09 h 00 pour sortir, il faut aviser les gens qu'ils prennent des risques en sortant plus tôt.

Yves Lièvre : une pluie givrante est tombée dès 07 h 30. Ce jour-là les deux employés communaux étaient absents pour des obligations privées. La priorité est donnée aux axes définis par le canton mais les trottoirs ne sont pas leur priorité. Une seule personne ne peut pas tout faire en même temps.

Thierry Créatin : je vous remercie d'assister à cette assemblée malgré le Covid-19. Il faut que nous définissions un canal pour informer la population. Nous sommes en train de refaire notre site internet. Un citoyen s'est mis à disposition avec un groupe de travail pour effectuer cette tâche.

Je suis désolé si je suis très direct et cash. On a une bonne situation globalement mais on doit être attentif. Nos priorités sont dictées par des contraintes financières et réglementaires. On doit encore faire des efforts pour améliorer la situation. Parfois des citoyens disent « vous le conseil, vous la commune », nous sommes tous dans le même bateau.

Je remercie les conseillers communaux de leur engagement, de la bonne tenue de leurs dossiers.

J'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Un tous-ménages sera distribué prochainement car nous avons tous besoin les uns des autres dans la situation sanitaire actuelle.

Prenez soins de vous

Henri Erard : je m'associe à tes vœux. Je tiens aussi à saluer la qualité de votre travail et de vos réflexions. Elles sont pleines de bon sens. A terme, cela va payer sur le bon fonctionnement de notre collectivité. Bonnes fêtes et à l'année prochaine.

Céline Meusy, nouvelle secrétaire communale : je suis actuellement en formation auprès de Jean-Pierre Brugnerotto. Je me rends compte du travail fourni par le Conseil communal. Respectez-le, il le mérite.

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la séance à 22 h 30.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto

